

## SEJOUR D'INTEGRATION DES 6<sup>èmes</sup>

Madame, Monsieur,

Pour le voyage de 3 jours d'intégration des élèves de 6<sup>ème</sup>, le budget est de 270,00 € par élève.

Nous vous proposons différentes formules de règlement :

Nous vous demandons le versement d'un chèque d'engagement de **50,00 €** à donner à l'Etablissement avant le **Vendredi 17 juillet 2025**.

Pour le solde de la facture, nous vous proposons plusieurs modalités de règlement, et vous demandons de cocher la solution qui vous convient le mieux :



### COUPON-REPONSE – SEJOUR D'INTEGRATION 6<sup>èmes</sup> du 23/09/2025 au 25/09/2025

(à remettre à l'Etablissement - Pôle Administratif - avant le **Vendredi 17 Juillet 2025**)  
Par mail « [contact@ste-therese-77.fr](mailto:contact@ste-therese-77.fr) » ou courrier

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : ... 6<sup>ème</sup> .....

**(Ne pas oublier de joindre le chèque d'engagement de 50,00 € au coupon-réponse)**

#### Type de règlement :

- Cas n° 1 // Par l'application EcoleDirecte > Règlement via le porte-monnaie ( Voyage )
- Cas n° 2 // Par carte bancaire : Se rendre au Pôle Administratif ou par tel. VAD
- Cas n° 3 // Par chèque bancaire (Les chèques sont à établir à l'ordre de : **OGEC Sainte-Thérèse ; merci de marquer au dos de chaque chèque les dates d'échéances**)
- Cas n° 4 // Par virement bancaire [ IBAN : FR76 3008 7330 8600 0200 6940 186 // BIC : CMCIFRPP ]

#### Echéancier : A compléter uniquement dans les cas n° 2 - 3 et 4

- **220 € en une fois** (15/09/2025)
- **2 versements de 110,00 €** (15/09/2025 – 15/10/2025)
- **3 versements de 73,34 €** (15/09/2025 (73,34 €) – 15/10/2025 (73,34 €) – 15/11/2025 (73,32 €))

Les responsables légaux



Signature électronique via Ecole Directe



**LE SOLDE DU VOYAGE SERA PAYABLE A PARTIR DU 01/09/2025**, depuis l'E.N.T. EcoleDirecte.com avec votre compte personnel famille.

Merci d'avance.

Le Pôle Administratif